



Planification opérationnelle RCH 2

Philosophie ORSEC issue de la loi de Modernisation de la Sécurité Civile

•ORSEC :

Organisation de la Réponse de Sécurité Civile

Dispositions ORSEC

- Générales

-PSS applicables à tous types de missions
(Cdt, communication, hébergement,
soutien pop,...)

- Nombreuses victimes

- Spécifiques

-Autres anciens PSS

(ORSEC Inondations, Montagne,...)

- PPI

Disparition de l'appellation PSS

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

L'État doit assurer la sécurité des tiers vis à vis du risque industriel. Il dispose pour ce faire de nombreux textes dont la loi sur les installations classées pour la protection de l'environnement du 19 juillet 1976, dite loi ICPE. Cette loi concerne toute activité ou stockage pouvant générer des nuisances ou des risques pour l'environnement. Elle donne lieu à un classement des entreprises concernées selon " trois régimes " :

- installation soumise à déclaration
- installation soumise à autorisation préfectorale d'exploiter
- installation soumise à autorisation préfectorale d'exploiter avec servitude d'utilité publique

Afin de définir à quel régime l'exploitant est soumis, les autorités de contrôle de ces sites se basent sur la nomenclature ICPE. Cette nomenclature définit des seuils (quantités de produits ou nature d'activité) à partir desquels l'entreprise est soumise à tel ou tel régime.

Par ailleurs, de nombreux textes nationaux, souvent fondés sur le retour d'expérience, fixent des mesures spécifiques ou exigences relatives à telle ou telle activité (les stockages de gaz inflammables liquéfiés sous pression, la protection parasismique, la protection contre la foudre, les dépôts de liquides inflammables...)

La Directive SEVESO 2

Enfin, au niveau européen, la directive Seveso 2 de 1996 remplace, depuis le 3 février 1999, la directive européenne Seveso 1 de 1982. Cette directive, reprise en France au travers de l'arrêté du 10 mai 2000, concerne certaines installations classées pour la protection de l'environnement utilisant des substances ou des préparations dangereuses.

Cette réglementation introduit deux seuils de classement : " Seveso seuil bas " et " Seveso seuil haut ".

Dans le langage courant, lorsque l'on dit d'un site qu'il est classé Seveso, cela signifie qu'il est " Seveso seuil haut ". Pour la détermination du classement Seveso, des seuils, complémentaires de la réglementation ICPE, sont définis.

RAPPEL : POI

- Déclenchement de l'alarme, alerte
- Situation géographique interne et externe
- Évaluation des risques par zone "scénarii d'accident"
- Recensement des moyens de lutte
- Organisation des secours
- Modalités d'information
- Exercices

RAPPEL : PPI

- Présentation de l'établissement et du site



- Présentation des scénarii d'application du PPI, cartographie
- Dispositions opérationnelles
- Rôle de l'industriel
- Organisation des secours
- Fiches réflexes par service
- Information des populations
- Annexes (itinéraires, OPT...)

Missions du Chef de Détachement RCH

- Au quotidien : Le Chef de détachement est le conseiller technique du COS, il peut être chargé de commander un secteur fonctionnel Risque Chimique.
- Dans le cadre d'un POI : Le Chef de détachement est le conseiller technique du COS sous l'autorité du DOI et/ou du COI. Le responsable RCH peut obtenir des informations spécifiques via le PC Exploitant. Il peut être chargé de commander un secteur fonctionnel Risque Chimique.
- Dans le cadre d'un PPI : Le Chef de détachement est le conseiller technique du COS par son PC de Colonne ou son PC de Site. Le responsable RCH peut obtenir des informations spécifiques via le PC Exploitant. Il peut être chargé de commander un secteur fonctionnel Risque Chimique.
- Rappel : PSS n'existent plus. Notions de PCC, PCO, COD



La menace

Vigipirate
PIRATOM PIRATOX BIOTOX

Circulaire 700 doctrine nationale d'emploi des MS et de soins face à une action terroriste avec des matières chimiques -

Circulaire 800 doctrine nationale d'emploi des MS et de soins face à une action terroriste avec des matières radioactives

Plan national de prévention et de lutte
Plan variole (2003)
Pandémie grippale (2006)

Évaluation et informations

Conseil National de Sécurité Civile

Commission Nationale d'évaluation de la Sécurité des

Conseil Départemental de Sécurité Civile

Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs

Conseil Départemental de L'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs

Le Dossier Communal Synthétique

Document d'Information Communal sur les Risques

Commission Locale d'Information et de Concertation

Planification préventive

Plan de Prévention des Risques Naturels

Plan de Prévention des Risques Technologiques

Planification opérationnelle

Plan ORSEC et déclinaisons

POI PUI PSI PIS

Plan Particulier de Mise en Sûreté

Dispositif Prévisionnel des Secours

SDACR - SZACR

